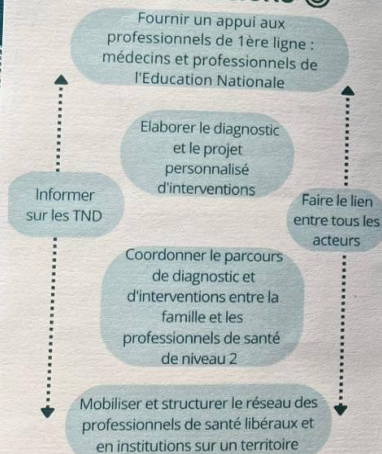


QU'EST-CE QUE LA PCO ?

La PCO est un dispositif destiné à faciliter le **dépistage, le diagnostic et l'orientation** vers les prises en charges adaptées. La PCO du Gers intervient pour les enfants âgés de 7 à 12 ans chez lesquels un ou plusieurs troubles neurodéveloppementaux (**TND**) sont suspectés, sans diagnostic établi.

NOS MISSIONS



L'EQUIPE DE LA PCO

Médecin pédiatre coordinatrice : **Sophie BLESSON**
 Neuropsychologue coordinatrice : **Léonie PROUST**
 Orthophoniste : **Stéphanie BUREL**
 Psychomotricienne : **Audrey LACAZE**
 Assistante de Service Social : **Morgane KRISAKIS**
 Secrétaire : **Christelle FILHOL**
 Directrice : **Isabelle PARISE**

COMMENT ADRESSER UN ENFANT À LA PCO TND ?

Pour adresser un enfant à la PCO, il faut obligatoirement remplir le livret de repérage qui comporte 4 documents :



- Volet Famille
- Volet Enseignant
- Volet Médecin
- Formulaire d'adressage

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du gouvernement : <http://handicap.gouv.fr>

Les documents complétés devront être transmis par le médecin sur le site internet :

- Via **Trajectoire**
- ou à l'adresse mail : **pco.tnd.gers-7-12@pep32.fr**

L'ensemble des évaluations et des soins sont intégralement financés selon les règles assurance maladie

VOUS ÊTES PARENT OU RESPONSABLE LÉGAL

Votre enfant rencontre des difficultés, il peut s'agir d'un TND. Vous devez vous adresser à votre médecin ou votre pédiatre pour qu'il vous oriente. Vous aurez à remplir le **volet famille** du livret de repérage et renseigner vos observations concernant les apprentissages scolaires, la vie quotidienne et la vie sociale.

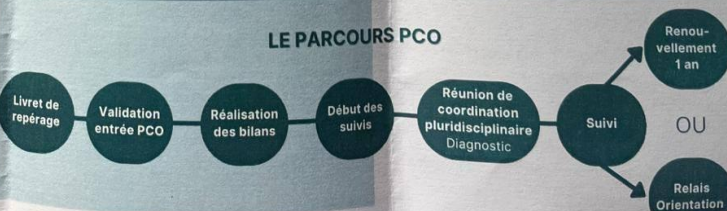
VOUS ÊTES ENSEIGNANT.E

Lorsque les mesures pédagogiques mises en place ne suffisent pas, le/la chef.fe d'établissement ou le/la directeur.trice, sur proposition de l'équipe éducative et avec l'accord de la famille, peut saisir la PCO des 7-12 ans. Le **volet enseignant** du livret de repérage doit comporter toutes les informations nécessaires pour l'orientation de l'enfant : langage écrit, langage oral, mathématiques, motricité, mémoire, attention et compétences sociales et affectives.

VOUS ÊTES MÉDECIN

Vous avez repéré un enfant présentant une **suspicion de TND** pour lequel aucun diagnostic n'a été posé. Vous pouvez saisir la PCO sur la base de ces constatations cliniques. Vous devez remplir le **volet médecin** du livret de repérage qui décrit les éléments anamnestiques : facteurs de risques, décalage d'acquisitions et/ou d'apprentissages, ainsi que le **formulaire d'adressage** avec une éventuelle hypothèse diagnostique.

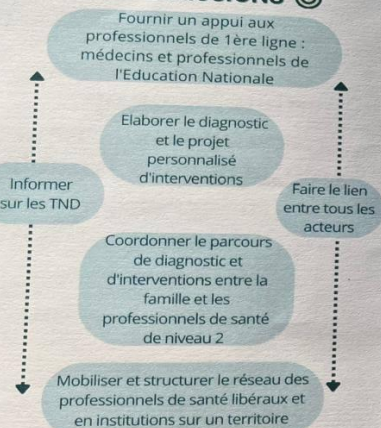
LE PARCOURS PCO



QU'EST-CE QUE LA PCO ?

La PCO est un dispositif destiné à faciliter le **dépistage, le diagnostic et l'orientation** vers les prises en charges adaptées. La PCO du Gers intervient pour les enfants âgés de 7 à 12 ans chez lesquels un ou plusieurs troubles neurodéveloppementaux (TND) sont suspectés, sans diagnostic établi.

NOS MISSIONS



L'EQUIPE DE LA PCO

Médecin pédiatre coordinatrice : **Sophie BLESSON**
 Neuropsychologue coordinatrice : **Léonie PROUST**
 Orthophoniste : **Stéphanie BUREL**
 Psychomotricienne : **Audrey LACAZE**
 Assistante de Service Social : **Morgane KRISAKIS**
 Secrétaire : **Christelle FILHOL**
 Directrice : **Isabelle PARISE**

COMMENT ADRESSER UN ENFANT À LA PCO TND ?

Pour adresser un enfant à la PCO, il faut obligatoirement remplir le livret de repérage qui comporte 4 documents :



- Volet Famille
- Volet Enseignant
- Volet Médecin
- Formulaire d'adressage



Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du gouvernement : <http://handicap.gouv.fr>

Les documents complétés devront être transmis par le médecin sur le site internet :

- Via **Trajectoire** ou à l'adresse mail :
- pcotndgers-7-12@pep32.fr

L'ensemble des évaluations et des soins sont intégralement financés selon les règles assurance maladie.

VOUS ÊTES PARENT OU RESPONSABLE LÉGAL

Votre enfant rencontre des difficultés, il peut s'agir d'un TND. Vous devez vous adresser à votre médecin ou votre pédiatre pour qu'il vous oriente. Vous aurez à **remplir le volet famille** du livret de repérage et renseigner vos observations concernant les apprentissages scolaires, la vie quotidienne et la vie sociale.

VOUS ÊTES ENSEIGNANT.E

Lorsque les mesures pédagogiques mises en place ne suffisent pas, le/la chef(fe) d'établissement ou le/la directeur(trice), sur proposition de l'**équipe éducative** et avec l'accord de la famille, peut saisir la PCO des 7-12 ans. Le **volet enseignant** du livret de repérage doit comporter toutes les informations nécessaires pour l'orientation de l'enfant : langage écrit, langage oral, mathématiques, motricité, mémoire, attention et compétences sociales et affectives.

VOUS ÊTES MÉDECIN

Vous avez repéré un enfant présentant une **suspicion de TND** pour lequel aucun diagnostic n'a été posé. Vous pouvez saisir la PCO sur la base de ces constatations cliniques. Vous devez remplir le **volet médecin** du livret de repérage qui décrit les éléments anamnestiques : facteurs de risques, décalage d'acquisitions et/ou d'apprentissages, ainsi que le **formulaire d'adressage** avec une éventuelle hypothèse diagnostique.

LE PARCOURS PCO

